

Les professions économiques unissent leurs forces

Les ministres Kris Peeters et Denis Ducarme annoncent la création de l'ICE : résultat de la fusion entre l'IEC et l'IPCF.

Bruxelles le 13/07/2018 - Les ministres Kris Peeters, vice-premier ministre et ministre de l'Économie et de la Consommation et Denis Ducarme, ministre des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale ont annoncé la création de l'Institut des Conseillers fiscaux et Experts-comptables (ICE). Il est le résultat de la fusion entre l'IEC (Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux) et de l'IPCF (Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés). L'IPCF et l'IEC se félicitent que les ministres soutiennent ce projet et que le conseil des ministres l'approuve. Ce projet a pour objectif d'améliorer la qualité et la formation des professionnels de demain afin qu'ils puissent répondre au mieux aux besoins des entreprises et aux changements liés à la numérisation.

La fusion de l'IEC et de l'IPCF devrait prendre effet au printemps 2019. Il en résulte une organisation qui compte plus de 15 000 membres (personnes physiques) dont 3000 stagiaires.

La fusion vise à créer un cadre dans lequel la transparence, la synergie et l'efficacité sont des mots clés. Un plus pour les professionnels actuels, mais surtout pour les entreprises et professions libérales. Le nouvel Institut participera à l'élaboration de normes professionnelles de qualité, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Les procédures disciplinaires seront menées par un organe totalement indépendant.

Les ressources seront mises en commun pour guider les futurs professionnels jusqu'à un niveau où ils pourront répondre aux besoins futurs des entreprises. Ceci avec l'aide de l'Institut, les maîtres de stage et en étroite collaboration avec l'enseignement. Les diplômés permettant l'accès à l'un des deux anciens instituts permettront demain encore l'accès au nouvel Institut. Un dialogue intensif et un partenariat avec les établissements d'enseignement sont une priorité pour le nouvel institut afin de fournir des connaissances pratiques et d'anticiper les nouveaux défis auxquels sont confrontées les entreprises et l'économie.

Le projet de loi respecte le protocole d'accord signé en septembre 2017 entre les deux institutions et prévoit que les professionnels des deux instituts conservent leurs compétences actuelles, même si leurs titres professionnels seront remplacés par des nouveaux titres utilisés, qui sont conformes à la terminologie anglaise habituelle. Les titres (Tax) Accountant (expert-comptable (et fiscal) pour les membres IPCF actuels), Certified (Tax) Accountant et Certified Tax Advisor (Expert-comptable (et fiscal) certifié ou conseiller fiscal certifié pour les membres IEC actuels) seront plus clairs pour les entreprises et le public. L'IPCF et l'IEC tiennent à exprimer leurs sincères remerciements au vice-premier ministre Peeters, au ministre Ducarme, à leurs équipes et à tous ceux qui ont participé à ce projet.

[A propos du nouvel institut : l'ICE, Institut des Conseillers fiscaux et Experts-comptables.](#)

La loi confie un certain nombre de tâches au nouvel institut : les principales sont la défense des droits et des intérêts des professionnels, l'organisation de l'accès à la profession, la gestion du

registre public et la garantie de la qualité des services aux entreprises (indépendance, intégrité, formation continue, etc.).

L'ICE représentera environ 15 000 membres (personnes physiques) dont 3 000 stagiaires. Si l'on inclut le personnel des cabinets, environ 25 000 personnes sont employées dans le secteur. Ces 25.000 personnes sont au service des entreprises, et en particulier des PME, soit 99,3% de l'ensemble des entreprises en Belgique.

À propos des Instituts actuels

A propos de l'IEC - l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux

L'Institut des expert-comptables et des conseils fiscaux est un organisme professionnel de droit public pour les comptables et les conseillers fiscaux créé par la loi du 21 février 1985 et devenu l'Institut des comptables et des conseillers fiscaux par la loi du 22 avril 1999 sur les professions comptables et fiscales.

L'IEC est également responsable du suivi et de l'adaptation de l'organisation de ses membres, avec toutes les garanties nécessaires de compétence, d'indépendance et d'intégrité professionnelle. Enfin, l'Institut veille à ce que les tâches confiées à ses membres soient exécutées correctement.

Depuis 1985, l'expert-comptable est le partenaire de confiance et le conseiller des entreprises dans le domaine de la bonne gouvernance.

En plus de ce rôle de conseiller, les experts-comptables effectuent des missions de contrôle indépendantes dans les PME (si aucun commissaire n'est nommé).

La plupart des conseillers fiscaux sont titulaires d'une maîtrise en droit ou en économie et sont spécialisés en matière fiscale.

Tous les membres sont tenus de contribuer à la prévention du blanchiment d'argent et tous les professionnels indépendants ("externes") sont soumis à des revues périodiques de l'Institut sur l'organisation de leur cabinet.

www.iec-iab.be

A propos de l'IPCF - Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés

L'IPCF est un organisme de droit public créé par l'arrêté royal du 19 mai 1992, qui a été remplacé par la loi du 22 avril 1999 sur les professions comptables et fiscales. A l'époque, le législateur voulait structurer et organiser la profession de comptable (-fiscaliste) avec un stage d'au moins 1 an suivi d'un examen d'aptitude pratique.

Le comptable-fiscaliste IPCF est le partenaire et conseiller privilégié des indépendants, des PME et des professions libérales.

Il est soumis à une stricte déontologie ainsi qu'aux obligations en matière de prévention du blanchiment d'argent.

En Belgique, seules les personnes agréées peuvent exercer la profession de comptable (-fiscaliste) en tant qu'indépendant que cela soit en tant qu'activité professionnelle principale ou secondaire. Ces professionnels doivent être qualifiés en tant que comptables agréés ou comptables-fiscalistes agréés.

Depuis le 1er juillet 2013, un comptable salarié ou dans la fonction publique peut également devenir membre de l'Institut sur base volontaire.

La mission de l'Institut est de tenir à jour le tableau des professionnels, comptables(-fiscalistes) agréés avec la liste des stagiaires comptables(-fiscalistes). Ces personnes (physiques et morales) sont autorisées par la loi à fournir des services comptables pour le compte de tiers en tant que professionnels indépendants. L'Institut a également pour mission de veiller à ce que les règles de déontologie soient respectées afin que les tâches confiées à ses membres puissent être exécutées avec succès.

En outre, l'IPCF est également responsable de l'organisation du stage, ce qui conduit à la reconnaissance légale comme comptable(-fiscaliste) agréé.

L'Institut compte plus de 6000 membres et stagiaires.

www.ipcf.be

Contacts Presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Mirjam Vermaut	Présidente	0477 60 96 56	mirjam.vermaut@ipcf.be
	Frédéric Delrue	Vice-Président	0475 59 06 79	frederic.delrue@ipcf.be
	Stéphanie Liévin	Responsable communication	0475 98 32 97	stephanie.lievin@ipcf.be